

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 21 juin 2021, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

Mmes les conseillères et	Jean-Luc Nappert	Julie Bourdon
MM. les conseillers	Jocelyn Dupuis	Alain Lacasse
	Denyse Tremblay	Robert Riel
	Éric Duchesneau	Robert Vincent
	Catherine Baudin	

EST ABSENT : Pascal Bonin

formant le quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Stéphane Giard.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M^e Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

2021-06-0538

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
appuyé par la conseillère Catherine Baudin

il y aurait lieu d'adopter l'ordre du jour et de retirer les points suivants :

3.2.3 Demande de dérogation mineure numéro 2021-80207 – 640, rue Saint-Jude Nord – Lot numéro 5 828 961 du cadastre du Québec; *PGT-2021-134 (8339)*; et

3.2.4 Demande de dérogation mineure numéro 2021-80208 – 640, rue Saint-Jude Nord – Lot numéro 5 828 961 du cadastre du Québec; *PGT-2021-135 (8340)*.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0539

Première période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Clément Roy (par courriel)

M. Clément Roy questionne le conseil quant aux propriétaires n'ayant pas un (1) arbre sur leur propriété et sur les recouvrements végétalisés pour les industries et centres d'achats.

2. M. Patrick Parent (par courriel)

M. Patrick Parent questionne le conseil quant à l'importance du volet environnement dans le processus d'octroi des permis de construction.

3. M. Jacques Lacroix, 14, terrasse Groulx (présentiel)

M. Jacques Lacroix questionne le conseil sur les difficultés de circulation à l'intersection des rues Saint-Charles Sud et Cowie et le pont Robinson. Il poursuit en demandant si le projet concernant un pont vers la rue Léger pourrait revoir le jour.

2021-06-0540 Approbation du procès-verbal du 7 juin 2021

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

il y aurait lieu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 7 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0541 Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80178 – 189, rue Boivin et 130, rue Cartier – Lot numéro 1 010 779 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-129, transmettant la résolution numéro 210601-03 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Stéphane Giard, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Jocelyne Ostiguy, propriétaire, pour l'immeuble situé au 189, rue Boivin et 130, rue Cartier. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 5 au 21 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Jocelyne Ostiguy, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 189, rue Boivin et 130, rue Cartier, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 779, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210601-03, en date du 1^{er} juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. que la dérogation est jugée mineure;
3. qu'il était possible d'agrandir dans le prolongement du mur existant lors de sa construction;
4. le faible angle de la ligne de propriété.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80178 pour la propriété située au 189, rue Boivin et 130, rue Cartier, portant le numéro de lot 1 010 779, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un bâtiment principal jusqu'à 3,35 mètres de la ligne avant du côté de la rue Cartier, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de six (6) mètres, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 20 avril 2021, sous le numéro 8 617 de ses minutes, dossier de référence numéro 8 901.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0542

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80202 – 189, rue Boivin et 130, rue Cartier – Lot numéro 1 010 779 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-130, transmettant la résolution numéro 210601-04 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Stéphane Giard, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Jocelyne Ostiguy, propriétaire, pour l'immeuble situé au 189, rue Boivin et 130, rue Cartier. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 5 au 21 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Jocelyne Ostiguy, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 189, rue Boivin et 130, rue Cartier, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 779, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210601-04, en date du 1^{er} juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la norme à respecter lors de son installation était établie à un (1) mètre;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80202 pour la propriété située au 189, rue Boivin et 130, rue Cartier, portant le numéro de lot 1 010 779, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une enseigne sur poteau jusqu'à 0,9 mètre de la ligne avant de terrain du côté de la rue Boivin, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 2,5 mètres, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 20 avril 2021, sous le numéro 8 617 de ses minutes, dossier de référence numéro 8 901.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0543

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80209 – 526, rue King – Lot numéro 1 140 115 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-132, transmettant la résolution numéro 210601-06 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Julie Bourdon explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Stéphane Giard, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Gilles Deland, propriétaire, pour l'immeuble situé au 526, rue King. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 5 au 21 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Deland, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 526, rue King, à Granby, portant le numéro de lot 1 140 115, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210601-06, en date du 1^{er} juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la dérogation est jugée mineure.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80209 pour la propriété située au 526, rue King, portant le numéro de lot 1 140 115, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser deux entrées charretières totalisant une largeur jusqu'à 12,35 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de maximum neuf (9) mètres pour les terrains résidentiels de 1 à 3 logements, le tout en référence aux documents soumis par le requérant en date du 19 mai 2021 et au plan produit par la Division géomatique du Service de la planification et de la gestion du territoire en date du 20 mai 2021;

d'autoriser une distance entre les deux (2) entrées charretières jusqu'à 2,44 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de cinq (5) mètres, le tout en référence aux documents soumis par le requérant en date du 19 mai 2021 et au plan produit par la Division géomatique du Service de la planification et de la gestion du territoire en date du 20 mai 2021; et

le tout conditionnellement à ce que la barrière située devant l'entrée soit conservée.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0544

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80201 – 218, rue Laurent – Lot numéro 1 399 393 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-133, transmettant la résolution numéro 210601-07 du comité consultatif d'urbanisme;

M^{me} la conseillère Denyse Tremblay explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Stéphane Giard, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Marielle Tremblay, propriétaire, pour l'immeuble situé au 218, rue Laurent. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 5 au 21 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Marielle Tremblay, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 218, rue Laurent, à Granby, portant le numéro de lot 1 399 393, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210601-07, en date du 1^{er} juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la dérogation est jugée mineure et qu'elle vise seulement le porte-à-faux.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80201 pour la propriété située au 218, rue Laurent, portant le numéro de lot 1 399 393, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une habitation unifamiliale jumelée jusqu'à 5,91 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de six (6) mètres, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 20 avril 2021, sous le numéro 23 888 de ses minutes, dossier de référence numéro AGBY-215927.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0545

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80203 – 825, rue des Épinettes – Lot numéro 1 141 762 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-131, transmettant la résolution numéro 210601-05 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Jocelyn Dupuis explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Stéphane Giard, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Julie Massicotte, propriétaire, pour l'immeuble situé au 825, rue des Épinettes. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 5 au 21 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Julie Massicotte, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 825, rue des Épinettes, à Granby, portant le numéro de lot 1 141 762, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210601-05, en date du 1^{er} juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. l'implantation éloignée et atypique de la maison limitant beaucoup les possibilités.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80203 pour la propriété située au 825, rue des Épinettes, portant le numéro de lot 1 141 762, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une future piscine en cour avant jusqu'à 12,24 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que l'implantation d'une piscine en cour avant n'est pas permis pour ce type de terrain, le tout en référence au plan d'implantation proposé préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 10 mai 2021, sous le numéro 23 967 de ses minutes, dossier de référence numéro AGBY-216076; et

le tout conditionnellement à ce que l'écran végétal soit conservé, maintenu, renforcé ou aménagé.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0546

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2021-80205 – 540, rue de Vaudreuil – Lot numéro 1 013 375 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-136, transmettant la résolution numéro 210601-10 du comité consultatif d'urbanisme;

M. le conseiller Robert Vincent explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire suppléant, M. Stéphane Giard, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément à la loi, aux arrêtés et au décret en vigueur, s'est tenue une consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Arsène Leclaire, propriétaire, pour l'immeuble situé au 540, rue de Vaudreuil. Cette consultation s'est tenue préalablement à la séance, par écrit, du 5 au 21 juin 2021, soit en déposant les questions, observations ou commentaires dans la boîte rouge située près de l'entrée sur la rue Dufferin, ou par l'entremise d'une boîte courriel (questions@granby.ca);

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Arsène Leclaire, propriétaire, a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 540, rue de Vaudreuil, à Granby, portant le numéro de lot 1 013 375, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 210601-10, en date du 1^{er} juin 2021, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
2. la dérogation est jugée mineure et qu'elle vise seulement le porte-à-faux;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 5 juin 2021, informant de cette consultation écrite;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2021-80205 pour la propriété située au 540, rue de Vaudreuil, portant le numéro de lot 1 013 375, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une habitation unifamiliale isolée jusqu'à 5,90 mètres de la ligne avant de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 6 mètres, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 26 avril 2021, sous le numéro 8 624 de ses minutes, dossier de référence numéro 8 882.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0547

Autorisation – Protocole d'entente – Programme d'appui aux collectivités – Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) – Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) – 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire de la Direction générale, sous le numéro DG-2021-035;

CONSIDÉRANT l'expertise de l'organisme Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) dans le domaine de l'immigration; et

CONSIDÉRANT la planification stratégique de la Ville de Granby et son aspiration « faire de la diversité une source de richesse »;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de conclure une entente avec l'organisme Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY) pour élaborer un plan d'action visant à identifier les enjeux en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, laquelle entente prendra effet à compter de sa signature et se terminera le 31 mars 2022, le tout, selon les autres termes et conditions prévus au projet d'entente joint au sommaire DG-2021-035; et

d'accorder la somme de 91 885,00 \$ à SERY, conformément à l'offre de service déposée le 1^{er} décembre 2020, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 268-2021 et 001-2022, en date du 18 juin 2021. Ce montant sera couvert en partie par l'aide financière obtenue du MIFI.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0548

COVID-19 – Mesure spéciale – Élections municipales 2021 – Utilisation du vote par correspondance – 70 ans et plus

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-061;

CONSIDÉRANT QUE l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur; et

CONSIDÉRANT QU'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'autoriser un budget additionnel d'un montant de 50 000 \$ afin d'offrir cette nouvelle mesure aux électrices et aux électeurs concernés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de permettre, à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin, qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution; et

d'autoriser un budget additionnel d'un montant de 50 000 \$ afin de permettre la mise en place du vote par correspondance pour les électrices et les électeurs de 70 ans et plus qui voudront se prévaloir de cette nouvelle option, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 247-2021, en date du 9 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0549

Renouvellement d'entente – Promotion et vente de billets pour le transport en commun – Agent distributeur – Pharmacie Nesrine Leboukh inc. – Familiprix – 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-063;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu, le 20 novembre 2018, une entente avec un agent distributeur pour la promotion et la vente de billets pour le transport en commun avec la Pharmacie Nesrine Leboukh – Familiprix, laquelle vient à échéance le 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de renouveler l'entente conclue, le 20 novembre 2018, entre la Ville de Granby et Pharmacie Nesrine Leboukh – Familiprix, concernant la promotion et la vente de billets pour le transport en commun, et ce, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 19 novembre 2022, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2021-063, le tout étant payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 262-2021 et 001-2022, en date du 16 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0550

Renouvellement – Protocole de collaboration – Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC) – 2021-2022

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-052;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby a conclu, le 26 octobre 2015, un protocole de collaboration avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC), afin d'établir les modalités de collaboration entre les parties relativement à la migration du service d'intervention immédiate vers le service de référence policière, laquelle vient à échéance le 30 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut se prononcer sur la possibilité de renouveler cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné recommande son renouvellement;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de renouveler l'entente conclue le 26 octobre 2015, entre la Ville de Granby et le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la région de l'Estrie (CAVAC) concernant les modalités de collaboration entre les parties relativement à la migration du service d'intervention immédiate vers le service de référence policière, et ce, pour un terme additionnel d'un (1) an, soit jusqu'au 1er octobre 2022, aux mêmes termes et conditions prévus à l'entente, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2021-052.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0551

Rachat de terrain industriel – Ceptek inc. – Lot numéro 6 370 117 du cadastre du Québec – Boulevard Industriel – Abrogation de la résolution numéro 2020-07-0513

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-065;

CONSIDÉRANT QUE les conditions contenues dans l'acte de vente, publié sous le numéro 25 618 999 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Shefford, n'ont pas été respectées par l'acquéreur Ceptek inc.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'acte de vente ci-avant mentionné, la Ville de Granby détient une clause permettant le rachat du terrain en cas de défaut par l'acquéreur de respecter ses obligations; et

CONSIDÉRANT que la Ville de Granby souhaite appliquer cette clause et racheter le terrain;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser un budget additionnel à même les revenus de vente de terrains, lequel budget sera transféré vers un nouveau projet au Fonds des dépenses en immobilisations;

de racheter, de la compagnie Ceptek inc., un immeuble vacant situé sur le Boulevard Industriel, connu et désigné comme étant le lot numéro 6 370 117 du cadastre du Québec, pour la somme de 49 287,00 \$, laquelle somme représente quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du prix payé initialement par Ceptek inc., le tout conformément aux conditions prévues à l'acte publié sous le numéro 25 618 999 au bureau de la publicité des droits, le tout étant payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 263-2021, en date du 16 juin 2021; et

d'abroger la résolution numéro 2020-07-0513 datée du 6 juillet 2020;

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0552

Vente de terrain commercial – Entreprise D&D International inc. – Lot numéro 6 401 604 du cadastre du Québec – Rue Dufferin

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-066; et

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Entreprise D&D International inc. pour faire l'acquisition du lot numéro 6 401 604 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 3 386,6 mètres carrés (environ 36 453 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution; et

de vendre à la compagnie Entreprise D&D International inc. le lot numéro 6 401 604 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 3 386,6 mètres carrés (environ 36 453 pieds carrés) pour et en considération d'une somme de 83 842,00 \$ plus taxes applicables, au prix fixé à 2,30 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 14 mai 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-066.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0553

Vente de terrain industriel – 9443-1160 Québec inc. – Partie du lot numéro 6 419 883 du cadastre du Québec – Rue Bousquet

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-067; et

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie 9443-1160 Québec inc. pour faire l'acquisition d'une partie du lot numéro 6 419 883 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 17 310 mètres carrés (environ 186 330 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de vendre à la compagnie 9443-1160 Québec inc. une partie du lot numéro 6 419 883 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 17 310 mètres carrés (environ 186 330 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 186 330 \$, plus taxes applicables, au prix fixé à 1,00 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 31 mai 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-067; et

que copie du certificat du trésorier en date du 21 juin 2021, émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q. chap. I-0.1), accompagne la résolution.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0554

Vente de terrain industriel – Gestion Safrenilau inc. – Lot numéro 6 390 497 du cadastre du Québec – Boulevard Industriel

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-069; et

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Gestion Safrenilau inc. pour faire l'acquisition du lot numéro 6 390 497 du cadastre du Québec d'une superficie d'environ 6850,9 mètres carrés (environ 73 743 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de vendre à la compagnie Gestion Safrenilau inc. le lot numéro 6 390 497 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 6850,9 mètres carrés (environ 73 743 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 73 743 \$ plus taxes applicables, au prix fixé à 1,00 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 4 juin 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-069; et

que copie du certificat du trésorier en date du 21 juin 2021, émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q. chap. I-0.1), accompagne la résolution.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0555

Vente de terrain industriel – Investmod inc. – Partie du lot numéro 6 419 883 du cadastre du Québec – Rue Arthur-Danis

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-070; et

CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par la compagnie Investmod inc. pour faire l'acquisition d'une partie du lot numéro 6 419 883 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 19 825 mètres carrés (environ 213 402 pieds carrés);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

de vendre à la compagnie Investmod inc. une partie du lot numéro 6 419 883 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 19 825 mètres carrés (environ 213 402 pieds carrés) pour et en considération d'une somme approximative de 213 402 \$ plus taxes applicables, au prix fixé à 1,00 \$ le pied carré, payable à la signature de l'acte de vente, le tout conformément aux conditions contenues à l'offre d'achat en date du 10 juin 2021, dont copie est jointe au sommaire numéro SJ-2021-070; et

que copie du certificat du trésorier en date du 21 juin 2021, émis en vertu de l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (L.R.Q. chap. I-0.1), accompagne la résolution.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0556 **Nomination – Comité d'évaluation des chiens – M^e Vincent Fréchette, M^{me} Caroline Garand, M. Jean-Luc Nappert**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-068;

CONSIDÉRANT l'article 210.1 du Règlement général numéro 0047-2017;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la nomination, suivant l'article 210.1 du *Règlement général 0047-2017*, des personnes suivantes à titre de membres du comité d'évaluation des chiens :

- M^e Vincent Fréchette, avocat au Services juridiques;

- M^{me} Caroline Garand, capitaine – Section sécurité des milieux et relations communautaires au Service de police; et

- M. Jean-Luc Nappert, conseiller municipal, et ce, jusqu'au terme de son mandat à titre de conseiller municipal;
Adoptée à l'unanimité

2021-06-0557 **Refus – Demande d'exemption de taxes foncières – Révision périodique – Mouvement d'action des handicapés de Granby et la région inc. – Commission municipale du Québec – 33, rue Fairfield**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-005;

CONSIDÉRANT la révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec, eu égard aux reconnaissances accordées aux fins d'exemption de taxes foncières pour l'activité exercée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de prendre acte de la demande formulée par Mouvement d'action des handicapés de Granby et la région inc. pour l'activité exercée au 33, rue Fairfield à Granby; et

de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville émet un avis défavorable à la demande d'exemption de taxes foncières.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0558 **Autorisation – Demande d'exemption de taxes foncières – Révision périodique – Maison d'hébergement pour personnes en difficulté de Granby inc. – Commission municipale du Québec – 436, rue Horner**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-035;

de prendre acte de la demande formulée par la Fondation Pierre Jules Crevier pour l'activité exercée au 116, rue Principale à Granby; et

de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville émet un avis favorable à la demande d'exemption de taxes foncières.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0561

Autorisation – Demande d'exemption de taxes foncières – Révision périodique – Unité de sauvetage Haute-Yamaska inc. – Commission municipale du Québec – 581, rue Rutherford

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-056;

CONSIDÉRANT la révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec, eu égard aux reconnaissances accordées aux fins d'exemption de taxes foncières pour l'activité exercée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de prendre acte de la demande formulée par l'Unité de sauvetage Haute-Yamaska inc. pour l'activité exercée au 581, rue Rutherford à Granby; et

de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville émet un avis favorable à la demande d'exemption de taxes foncières.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0562

Autorisation – Demande d'exemption de taxes foncières – Révision périodique – S.O.S. Dépannage Granby et région inc. – Commission municipale du Québec – 327, rue Matton

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2021-055;

CONSIDÉRANT la révision périodique effectuée par la Commission municipale du Québec, eu égard aux reconnaissances accordées aux fins d'exemption de taxes foncières pour l'activité exercée;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

de prendre acte de la demande formulée par SOS dépannage Granby et région inc. pour l'activité exercée au 327, rue Matton à Granby; et

de signifier à la Commission municipale du Québec que la Ville émet un avis favorable à la demande d'exemption de taxes foncières.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0563

Conclusion du contrat numéro 228/2021 pour les services professionnels en ingénierie – Contrôle des matériaux – Réaménagement du Centre-Ville Phase I – Les Services EXP inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-057;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Les Services Exp inc., comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 11 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

de conclure le contrat numéro 228/2021 pour les services professionnels en ingénierie pour la réalisation des activités de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du réaménagement du centre-ville Phase I au plus bas soumissionnaire conforme, Les Services EXP inc., pour un montant total, taxes incluses, de 57 880,71 \$, payable à même le Fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 90922.4, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 261-2021, en date du 16 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0564

Conclusion du contrat numéro 171/2021 pour la gestion des dossiers du programme d'adaptation de domicile (PAD) – Jean-François Nogues

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division des approvisionnements, sous le numéro APP-2021-056;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0771-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Jean-François Nogues, comprenant l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 3 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 171/2021 pour la gestion des dossiers du programme d'adaptation de domicile (PAD), pour une période de deux (2) ans, soit du 28 juin 2021 au 27 juin 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, Jean-François Nogues, pour un montant total, taxes incluses, de 60 361,88 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 259-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 15 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0565

Dépôt – Rapport aux citoyens des faits saillants des rapports financiers et de l'auditeur externe au 31 décembre 2020

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances sous le numéro SF-2021-030; et

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport des faits saillants des rapports financier et de l'auditeur externe au 31 décembre 2020, conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de déposer le rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur externe au 31 décembre 2020, lequel est joint au sommaire numéro SF-2021-030; et

d'autoriser la publication de ce rapport sur le site internet de la Ville et dans un journal local.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0566

Mouvements de main-d'oeuvre – 3 juin au 1^{er} août 2021 – Embauche – M. Francis Daviau, technicien en évaluation niveau 1 à la Division évaluation du Service des finances et de l'évaluation – Embauche – M. Maxime Pellerin, policier auxiliaire au Service de police – Embauche – M^{me} Karine B. Fortin, conseillère au développement culturel à la Division culture et développement social du Service des loisirs, de la culture et du développement social – Nomination – M^{me} Jackie-Lee Legris, secrétaire à la surveillance du territoire au Service de police – Nomination – M^{me} Véronique Pion, commise au service à la clientèle à la Division bibliothèque du Service des loisirs, de la culture et du développement social – Nomination – M^{me} Laurence Trudel, policière permanente au Service de police – Retraite – M. Frédéric Boulet, sergent au Service de police

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-022, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 3 juin au 1^{er} août 2021, pour le personnel régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus long spécifié au sommaire numéro RH-2021-022 et son annexe, pour valoir comme si au long récités; et

Pour ce qui est du personnel régulier :

1. d'autoriser l'embauche de monsieur Francis Daviau au poste de technicien en évaluation – niveau 1 au Service des finances et de l'évaluation à la Division évaluation en date du 28 juin 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de monsieur Alexandre Bériault. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

2. d'autoriser l'embauche de monsieur Maxime Pellerin au poste de policier auxiliaire au Service de police en date du 1^{er} juillet 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de Laurence Trudel;

3. d'autoriser l'embauche de madame Karine B. Fortin au poste de conseillère au développement culturel au Service des loisirs, de la culture et du développement social à la Division culture et développement social en date du 19 juillet 2021 afin de pourvoir un poste nouvellement créé. Cette embauche est assujettie à une période de probation d'une durée de six (6) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

4. de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Frédéric Boulet, sergent au Service de police, en date du 1^{er} août 2021. Monsieur Boulet prendra sa retraite après plus de vingt-neuf (29) ans au service de la Ville de Granby;

5. de ratifier la nomination de madame Jackie-Lee Legris au poste de secrétaire à la surveillance du territoire au Service de police en date du 21 juin 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite à la nomination de madame Stéphanie Grégoire. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de trois (3) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

6. d'autoriser la nomination de madame Véronique Pion au poste de commise au service à la clientèle au Service des loisirs, de la culture et du développement social à la Division bibliothèque en date du 1^{er} juillet 2021 afin de pourvoir le poste laissé vacant suite au départ à la retraite de madame Johanna Van Doorn. Cette nomination est assujettie à une période de probation d'une durée de trois (3) mois, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service;

7. d'autoriser la nomination de madame Laurence Trudel au poste de policière permanente au Service de police en date du 1^{er} juillet 2021 afin de pourvoir laissé vacant suite au départ à la retraite de monsieur Yvan Doyon;

Le 8 juin dernier, une rencontre avec les membres patronaux du comité d'évaluation des emplois s'est tenue afin de procéder à l'évaluation de la description d'emploi d'un nouveau poste non syndiqué. Au terme de cette rencontre, il y aurait lieu d'entériner les résultats suivants :

Numéro de poste	Titre du poste	Classe	Pointage	Date d'entrée en vigueur
134	Agente ou agent en ressources humaines	5	919 points	À la nomination de la ou du titulaire du poste

Toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 264-2021, en date du 16 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0567

Modification – Politique numéro PRH-007 – Plan d'évaluation des emplois cadres et échelles de salaires

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2021-021, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT QUE la politique PRH-007 – Plan d'évaluation des emplois cadres et échelles de salaire est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite actualiser cette politique tout en s'assurant de respecter les différentes législations du travail applicables; et

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances et des ressources humaines a pris connaissance des modifications apportées à ladite politique lors de sa séance de travail du 20 avril 2021 et qu'il est en accord avec celles-ci;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser l'adoption des modifications apportées à la politique portant sur le Plan d'évaluation des emplois cadres et échelles de salaire (PRH-007) dont copie est jointe au sommaire numéro RH-2021-021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0568

Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA-1 – 2021-1379 – 499, allée des Hauts-Bois – PIIA-6 – 2021-0892 – 70 à 72, rue Drummond – PIIA-12 – 2021-1575 – 825, rue Bernard – PIIA-13 – 2019 3180 – 505 à 507, rue Principale – PIIA-15 – 2021-1228 – 519, rue de Dessau – PIIA-20 – 2021-1478 – 82, rue du Mont-Brome – PIIA-20 – 2021 1334 – 101, rue du Mont-Brome – PIIA-22 – 2021-1468 – 6, rue Irwin – PIIA-22 – 2021-1057 – 925, rue Principale – PIIA-28 – 2021-1475 – 34, rue Patrick-Hackett – PIIA-10 – 2021-1652 – 34, rue Patrick-Hackett – PIIA-28 – 2021-1476 – 36, rue Patrick-Hackett – PIIA-28 – 2021-1473 – 54, rue Patrick Hackett – PIIA-10 – 2021-1636 – 54, rue Patrick-Hackett – PIIA-30 – 2021-1195 – 181, rue Principale – PIIA-30 – 2021-1466 – 325, rue Principale – PIIA-32 – 2021-1474 – 255, rue des Écoliers – PIIA-33 – 2021 1544 – 97, boulevard Leclerc Est

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-140;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 1^{er} juin 2021 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
PIIA-1	2021-1379	210601-13	499, allée des Hauts-Bois	Réparation
PIIA-6	2021-0892	210601-16	70 à 72, rue Drummond	Réparation
PIIA-12	2021-1575	210601-02	825, rue Bernard	Construction
PIIA-13	2019-3180	210601-17	505 à 507, rue Principale	Modification
PIIA-15	2021-1228	210601-18	519, rue de Dessau	Construction
PIIA-20	2021-1478	210601-19	82, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-20	2021-1334	210601-20	101, rue du Mont-Brome	Construction
PIIA-22	2021-1468	210601-21	6, rue Irwin	Enseigne
PIIA-22	2021-1057	210601-22	925, rue Principale	Enseigne
PIIA-28	2021-1475	210601-27	34, rue Patrick-Hackett	Construction
PIIA-10	2021-1652	210601-28	34, rue Patrick-Hackett	Déblai/remblai
PIIA-28	2021-1476	210601-29	36, rue Patrick-Hackett	Construction
PIIA-28	2021-1473	210601-30	54, rue Patrick-Hackett	Construction
PIIA-10	2021-1636	210601-31	54, rue Patrick-Hackett	Déblai/remblai
PIIA-30	2021-1195	210601-23	181, rue Principale	Enseigne
PIIA-30	2021-1466	210601-24	325, rue Principale	Enseigne
PIIA-32	2021-1474	210601-32	255, rue des Écoliers	Construction
PIIA-33	2021-1544	210601-25	97, boulevard Leclerc Est	Construction

le tout tel qu'il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l'autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l'objet d'une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n'aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0569

Autorisation – PIIA-3 – Demande de certificat d'autorisation numéro 2021-0756 pour réparation – 330 à 332, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la gestion et de la planification du territoire, sous le numéro PGT-2021-137, transmettant la résolution numéro 210601-15 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation numéro 2021-0756 pour réparation au 330 à 332, rue Principale;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210601-15, à l'effet de refuser la délivrance du certificat d'autorisation pour réparation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la délivrance du certificat d'autorisation numéro 2021-0756 pour réparation demandé par M. Marco Fontaine, mandataire de l'entreprise 9327-7788 Québec inc., pour le 330 à 332, rue Principale, afin de reconstruire la façade avant du bâtiment. La maçonnerie proposée est de la brique mesurant 19 x 39 centimètres, de marque Shouldice et de couleur Chamois (beige pâle). Le contour des fenêtres, les fascias et le bandeau entre les étages seront finis en aluminium noir.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0570

Autorisation – Ventes de garage et de bric-à-brac – Saison estivale 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-151;

CONSIDÉRANT le *Règlement général numéro 0047-2007* régissant les ventes de garage et de bric-à-brac, dont les dates doivent être déterminées par résolution chaque année;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser les dates proposées pour la tenue des ventes de garage et de bric-à-brac pour la saison estivale 2021, à savoir :

- Le samedi 17 et le dimanche 18 juillet;
- Le samedi 14 et le dimanche 15 août; et
- Le samedi 18 et le dimanche 19 septembre.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0571

Révision – Paramètres de vente des terrains dans les zones industrielles – Ajustement des crédits de taxes;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-158; et

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de développement industriel;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser l'ajustement du prix pour les futures ventes de terrains industriels à 2,00 \$ le pied carré, et ce, à compter du 15 septembre 2021;

d'inclure une clause dans les futurs contrats de vente mentionnant que le prix ne reflète pas la valeur marchande du terrain et que, de ce fait, l'acquéreur ne peut invoquer ce prix dans l'éventualité où il conteste la valeur foncière servant à établir le montant de ses taxes municipales;

d'autoriser la modification du programme de crédits de taxes à compter du 15 septembre 2021 en prévoyant un crédit de 100 % pour les deux premières années, de 75 % pour la troisième année et de 50 % pour les quatrième et cinquième année; et

de modifier le *Règlement numéro 0824-2018* établissant un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour certaines entreprises pour les années 2019 à 2023 de façon à ce qu'un crédit puisse être accordé à un propriétaire non occupant dans la mesure où ce crédit bénéficie au locataire et que ce crédit soit établi au prorata de la superficie sous bail au moment de la demande.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0572

Autorisation – Aide à la relocalisation – Estampillage Leduc inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-146;

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation de l'entreprise Estampillage Leduc inc. au 1141, rue de Roberval Sud;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

d'accorder une aide à la relocalisation au montant de 42 569 \$ à l'entreprise Estampillage Leduc inc. pour les frais de relocalisation, conditionnellement à ce que le versement de cette aide financière fasse l'objet d'une entente dans laquelle l'entreprise s'engage à remettre à la Ville de Granby la totalité de l'aide financière reçue, advenant le défaut de celle-ci à maintenir, pour une période de cinq (5) ans à compter de la signature de cette entente, ses activités commerciales et/ou industrielles permettant la conservation et/ou la création d'emplois sur le territoire de la ville de Granby, le tout payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 245-2021, en date du 8 juin 2021.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0573

Autorisation – Aide financière – Projet de nichoirs à hirondelles – Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-144;

CONSIDÉRANT l'action numéro 57 du Plan environnement 2020-2023, soit « assurer la protection des espèces menacées appartenant tant à la flore qu'à la faune ».

CONSIDÉRANT que ce projet faciliterait la réintégration de jeunes au marché du travail et le développement de nouvelles aptitudes à des personnes vivant avec des problèmes de santé mentale graves et persistants;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet au comité environnement lors de la réunion du 5 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser une aide financière au montant de 8 000 \$, pour le projet d'implantation de nichoirs à hirondelles de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska (SÉTHY), de fournir le personnel et la machinerie nécessaires à l'installation des nichoirs sur les poteaux, toutes dépenses étant payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 246-2021, en date du 9 juin 2021.

Que MM. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et Benoit Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, soient et sont autorisés à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0574

Autorisation – Renouvellement d'adhésion – Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-127;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP) peut être une valeur ajoutée pour une ville et que celle-ci comporte un volet reconnaissance qui récompense les efforts des municipalités; et

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au PEXGEP permettra des échanges de connaissances et d'optimiser la gestion en matière d'eau pluviale;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser le Service de la planification et de la gestion du territoire à renouveler son adhésion au programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP); et

d'autoriser le paiement des frais d'adhésion augmentant progressivement de 2 200 \$ à 3 520 \$ (taxes en sus) pour les années 2021, 2022 et 2023 du programme PEXGEP, payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 250-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 10 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0575 **Certification « Ville amie des oiseaux »**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2021-143;

CONSIDÉRANT le Plan environnement 2020-2023 et l'un de ses objectifs, soit celui de mettre en place des projets innovateurs visant la protection de la flore et de la faune;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet au comité environnement lors de la réunion du 5 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la réalisation des démarches nécessaires auprès de Nature Canada afin d'obtenir la certification « Ville amie des oiseaux »; et

d'autoriser la création d'un comité permanent « Ville amie des oiseaux », avec la participation de partenaires locaux.

Que MM. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement et Benoit Carbonneau, directeur du Service de la planification et de la gestion du territoire, soient et sont autorisés à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0576 **Autorisation – Maintien de la subvention pendant les rénovations – Palace de Granby – Automne 2021**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-055;

CONSIDÉRANT QUE pour une planification stratégique de la restructuration du Palace de Granby, les membres du comité culture sont en accord avec le maintien des versements de la subvention, le tout selon le protocole d'entente conclu entre la Ville de Granby et le Palace de Granby, celui-ci étant valide jusqu'en 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser le maintien intégral des versements de la subvention au Palace de Granby pendant la période de fermeture pour rénovations, et ce, selon le protocole d'entente valide jusqu'en 2025, payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 249-2021, 001-2022, 001-2023 et 001-2024, en date du 10 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0577

Autorisation – Protocole d’entente – Granby Multi-Sports (GMS) – 2021-2023

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-058;

CONSIDÉRANT l’abandon du projet de municipalisation du service de loisirs;

CONSIDÉRANT l’entente conclue entre la Ville et Granby Multi-Sports pour la réalisation de différents mandats au compte de la Ville, laquelle entente a été prolongée au 1er août 2021 par la résolution 2021-05-0366

CONSIDÉRANT la volonté des parties de conclure une nouvelle entente dans le cadre de la nouvelle structure du Service des Loisirs, de la culture et du développement social;

CONSIDÉRANT les demandes adressées par Granby Multi-Sports et analysées;

CONSIDÉRANT le projet de protocole présenté et accepté par Granby Multi-Sports;

CONSIDÉRANT les états financiers 2020 de Granby Multi-Sports et notamment ses surplus affectés et non affectés;

CONSIDÉRANT qu’une entente sera convenue avant le 31 août 2021 entre la Ville et Granby Multi-Sports afin de prévoir l’utilisation des surplus non affectés.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Éric Duchesneau

de conclure une nouvelle entente avec l’organisme Granby Multi-Sports pour la période 2021-2023;

d’accorder à Granby Multi-Sports une aide financière au montant de 1 428 109,00 \$ pour l’année 2021, selon la ventilation et les modalités prévues au projet d’entente joint au sommaire numéro ASC-2021-058, le tout étant payable à même le Fonds d’administration, tel qu’en font foi les certificats du trésorier numéros 267-2021, 001-2022 et 001-2023, en date du 17 juin 2021; et

d’accepter de recevoir, pour analyse, la proposition de Granby Multi-Sports pour l’affectation de ses surplus.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec le directeur des Services juridiques et greffier ou, en son absence, l’assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l’unanimité

2021-06-0578

Autorisation – Projet pilote d’animation – Skatepark – Aînés actifs – Granby Multi-Sports (GMS) – 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la coordination du loisir, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-038;

CONSIDÉRANT QUE la pratique d'initiative citoyenne jeunesse s'inscrit dans les priorités de la Politique jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés aux installations et à l'offre de service entourant le Skatepark figurent comme l'une des initiatives liées au plan d'action 2021 de la Politique jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE les orientations liées au plan d'action 2021 de la Politique des aînés; et

CONSIDÉRANT QUE les enjeux liés à aux saines habitudes de vie de la population est une priorité;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 14 000 \$ à même les surplus reçus de GMS vers la subvention GMS, le tout à même le Fonds d'administration; et

de mandater l'organisme Granby Multi-Sports (GMS) pour la mise en place du Projet pilote d'animation et de surveillance du Skatepark qui se déploiera de la mi-juin à la mi-octobre 2021, pour un montant de 14 000 \$, ainsi que l'animation « Aînés actifs » pour la saison automnale 2021, pour un montant de 2 100 \$, payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 183-2021, en date du 16 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0579

Autorisation – Exposition Couleurs urbaines – Parc Miner – Vie culturelle et communautaire de Granby (VCCG) – 30, 31 juillet et 1^{er} août 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-057;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jocelyn Dupuis

d'autoriser la tenue de l'Exposition Couleurs urbaines les 30, 31 juillet et 1^{er} août 2021 au parc Miner;

d'autoriser l'installation des structures d'affichage au parc Miner;

d'autoriser l'installation d'oriflammes sur les lampadaires de la rue Principale en privilégiant le secteur entre le centre culturel France-Arbour et le parc Miner;

d'autoriser la présence de chiens en laisse dans le parc Miner durant les heures du symposium;

de permettre le stationnement sans limite de temps pour les détenteurs de vignettes de Couleurs urbaines dans les stationnements et rues environnantes du parc Miner;

d'autoriser de faire jouer de la musique dans le parc Miner selon le règlement municipal en vigueur, durant les heures du symposium;

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet évènement, et ce, jusqu'à un montant maximal de 14 300 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 251-2021, en date du 10 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0580

Autorisation – Festival International de la Chanson de Granby (FIGG) – 8 au 28 août 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-059;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation s'assurera que les concessionnaires alimentaires sur les lieux des spectacles extérieurs détiendront un permis de cantine temporaire émis selon les spécifications du règlement général de la Ville; et

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service des incendies;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Jean-Luc Nappert

d'autoriser la tenue de l'évènement Festival international de la chanson de Granby (FIGG) du 8 au 28 août 2021 sur les différents sites prévus;

d'autoriser l'utilisation du parc Daniel-Johnson du 23 au 30 août 2021 incluant les journées de montage et démontage;

d'autoriser la présentation de spectacles extérieurs au parc Daniel-Johnson du 26 au 28 août, et ce, entre 11 h et 23 h;

d'autoriser l'utilisation de cinq (5) espaces de stationnement sur la rue Principale, du 8 au 25 août 2021 dont trois (3) devant le Palace et deux (2) devant l'église St-Georges;

d'autoriser l'utilisation sans limites de temps le stationnement Saint-Georges du 3 au 28 août 2021;

d'autoriser les différentes demandes d'affichage du FIGG; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation du FIGG, et ce, jusqu'à un montant maximal de 52 000,00 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 258-2021, en date du 15 juin 2021;

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0581

Autorisation – Mise en place de projets – Empreintes – Caravane sexe, genre et sexisme – Comité égalité

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-060; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité égalité pour cette démarche de sensibilisation sur l'égalité et ses enjeux auprès des jeunes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Julie Bourdon
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser la mise en place des projets suivants:

- Projet Empreintes; et
- Projet Caravane sexe, genre et sexisme, et

d'autoriser un budget de 12 000,00 \$ pour le projet Caravane sexe, genre et sexisme ainsi qu'un budget de 3 600,00 \$ pour le projet Empreintes, payables à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 260-2021, en date du 16 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0582

Autorisation – Parcours Évasion – Parc Robert – Vie culturelle et communautaire de Granby (VCCG) – Saison estivale 2021

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-056;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser la présentation d'un parcours d'évasion au parc Robert pour la période du 24 juin au 24 août 2021; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet évènement, et ce, jusqu'à un montant maximal de 2 500 \$, payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 260-2021, en date du 16 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0583

Autorisation – Demande d'aide financière – Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska (CDC) – Centre Saint-Benoit

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2021-054; et

CONSIDÉRANT la recommandation du comité communautaire du 13 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder, sur présentation de pièces justificatives, une aide financière ponctuelle de 6 500 \$ à l'organisme Corporation de développement communautaire de la Haute-Yamaska, pour l'installation d'un système de climatisation au Centre Saint-Benoît, laquelle est payable à même le Fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 257-2021, en date du 16 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0584 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

La conseillère Denyse Tremblay donne avis qu'elle, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin d'autoriser tout événement public, toute manifestation publique et toute vente de garage, de débarras et bric-à-brac ».

2021-06-0585 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ainsi qu'aux autres bâtiments accessoires**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP24-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ainsi qu'aux autres bâtiments accessoires.

2021-06-0586 **Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP24-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ainsi qu'aux autres bâtiments accessoires**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP24-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Julie Bourdon

que le premier projet de règlement numéro PP24-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP24-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de préciser les dispositions relatives aux unités d'habitation accessoires ainsi qu'aux autres bâtiments accessoires », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0587 **Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin d’assujettir l’installation et la construction des unités d’habitation accessoires au contrôle d’un PIIA**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP25-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), déposé lors du présent avis de motion;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu’il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d’une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin d’assujettir l’installation et la construction des unités d’habitation accessoires au contrôle d’un PIIA.

2021-06-0588 **Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP25-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin d’assujettir l’installation et la construction des unités d’habitation accessoires au contrôle d’un PIIA**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP25-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), adopté lors de la présente séance;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le premier projet de règlement numéro PP25-2021, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP25-2021 modifiant le Règlement numéro 0677-2017 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) afin d’assujettir l’installation et la construction des unités d’habitation accessoires au contrôle d’un PIIA », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0589 **Adoption – Règlement numéro 1047-2021 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier l’annexe « B » visant l’implantation d’un sens unique sur la rue Matton, de remplacer l’annexe « I » pour le stationnement du secteur du centre hospitalier (rue Laurier), de modifier l’annexe « L » en ajoutant une traverse piétonnière sur la rue Cyprien-St-Pierre et de modifier l’annexe « R » pour autoriser le stationnement 1 heure de l’autre côté de la rue, face au 299, rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Éric Duchesneau
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1051-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier la définition de terrain de camping, de revoir les normes relatives au nombre minimal de cases de stationnement requis pour la classe d'usages « Pcpe » dans la zone GJ28R, de revoir les limites des zones GJ23C et GJ36C, de revoir les limites des zones IM11R et IM03C, de corriger le numéro de la note à la classe d'usages « Cser » dans la zone DL02C, d'autoriser les habitations multifamiliales de 2 à 6 logements dans la zone EL01C, d'autoriser les écoles élémentaires dans la zone IM13P et de favoriser la densification en autorisant des bâtiments jusqu'à 3 étages dans les zones FJ05R, FJ29R, GJ02R, GJ04R, GJ13R, GJ14C, GJ16C, GJ21R, GJ22R, GJ25R, GJ28R, GJ29R, GJ32C, GK08R, GK13C, GK18C, GK31C, HJ02C, HJ08R, HJ15R, HJ16R et HK09R ainsi qu'en autorisant les bâtiments jusqu'à 3 étages et les habitations trifamiliales (R3) dans les zones FJ25R, GJ09R, GJ11R, GJ15R et GJ26R, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP19-2021 et SP19-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 3 mai 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0594

Adoption – Règlement numéro 1052-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier les limites du milieu humide dans le secteur situé entre le chemin Milton et la rue de Repentigny, de modifier les classes d'usages autorisés ainsi que les normes d'implantation dans les zones commerciales EH02C et EH03C et de préciser les usages faisant partie de la classe d'usages « Créc » autorisés dans la zone publique GK04P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP20-2021 et SP20-2021

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP20-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, adopté et présenté lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1052-2021 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de modifier les limites du milieu humide dans le secteur situé entre le chemin Milton et la rue de Repentigny, de modifier les classes d'usages autorisés ainsi que les normes d'implantation dans les zones commerciales EH02C et EH03C et de préciser les usages faisant partie de la classe d'usages « Créc » autorisés dans la zone publique GK04P, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP20-2021 et SP20-2021 », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 17 mai 2021, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2021-06-0595

Adoption – Résolution accordant un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2021-0809 pour l'établissement situé au 825, boulevard Industriel, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR06-2021 et SPR06-2021

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 210427-11, s'est prononcé sur la délivrance du permis de construction;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR06-2021, lors de la séance du conseil tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR06-2021, lors de la séance du conseil tenue le 7 juin 2021;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'un certificat d'autorisation pour changement d'usage portant le numéro 2021-0809 de la façon suivante :
 - 2.1 À permettre l'implantation d'une entreprise de réparation, de location et de vente de chariots élévateurs faisant partie de la classe d'usages « Cvéhl », tel que défini au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, sur la propriété située au 825, boulevard Industriel, composée des lots numéros 4 247 008 et 6 268 310 du cadastre du Québec.



3. Conditions relatives à la location et à la vente de chariots élévateurs :
 - 3.1 Aucun entreposage extérieur de chariots élévateurs destiné à la vente n'est autorisé.
4. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 825, boulevard Industriel se résume comme suit :
 - 4.1 L'immeuble est situé dans la zone industrielle portant le numéro HH13I (secteur au nord du boulevard Industriel, au sud de la rue Moeller, à l'ouest de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Georges-Cros);
 - 4.2 La demande vise à permettre la location et la vente de chariots élévateurs faisant partie de la classe d'usages « Cvéhl » sur la propriété du 825, boulevard Industriel. Selon le Règlement numéro 0663-2016 de zonage, uniquement les usages de services de réparation et d'entretien de machinerie lourde sont autorisés pour cette classe d'usages;

4.3 Le régime des droits acquis prévu au Règlement numéro 0663-2016 de zonage s'applique aux nouveaux usages prévus à la présente résolution.

5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone industrielle concernée HH13I telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire située au nord du boulevard Industriel, au sud de la rue Moeller, à l'ouest de la rue Simonds Sud et à l'est de la rue Georges-Cros,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 7 mai 2021.



Adoptée à l'unanimité

2021-06-0596

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Clément Roy (par courriel)

M. Clément Roy questionne le conseil quant à la protection du boisé situé à l'emplacement de la future résidence pour aînés, sur la rue Providence.

2. M. Michel Morin, boul. Leclerc Est (par courriel)

M. Michel Morin questionne le conseil quant à la tenue du demi-marathon de Granby à l'automne prochain et les projets d'infrastructure pour les adeptes d'athlétisme.

2021-06-0597

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
appuyé par le conseiller Robert Vincent

de lever la séance. Il est 20 h 14.

Adoptée à l'unanimité

Stéphane Giard, maire suppléant

M^e Joannie Meunier, assistante-greffière